

OMPI



PCT/TIM/II/1
ORIGINAL : anglais
DATE : 27 janvier 1981

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION INTERNATIONALE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS
(UNION PCT)

RÉUNION INTERNATIONALE DE TOKYO

Tokyo, 25 au 29 mai 1981

PROJET D'ORDRE DU JOUR*

Préparé par le Directeur général

1. La recherche internationale
 - i) L'expérience des administrations chargées de la recherche internationale quant au système actuel. Mesures possibles pour renforcer l'uniformité des recherches internationales et des rapports de recherche internationale, en particulier :
 - a) indication des citations particulièrement pertinents et de certaines catégories spéciales de documents cités (instructions administratives 505 et 507)
 - b) expérience de l'application de l'article 17.2)a) du PCT, en particulier de la règle exigeant qu'une recherche significative soit effectuée
 - c) unité de l'invention exigée aux termes de l'article 17.3)a) du PCT et conséquences pratiques
 - d) étendue et profondeur de la recherche exigée en vertu de l'article 15.4)
 - ii) L'utilité des rapports de recherche internationale au cours de la phase nationale
2. L'examen préliminaire international
 - i) Expérience des administrations chargées de l'examen préliminaire international quant au système actuel et à l'application de l'article 33.1 du PCT, en particulier :
 - a) le rapport d'examen préliminaire international : examen critique de la présentation et de la procédure actuelles; opportunité de les modifier et de formuler des observations au sujet des documents cités dans le rapport de recherche internationale
 - b) la communication avec le déposant et les modifications soumises à l'administration chargée de l'examen préliminaire international

* Les Règles générales de procédure de l'OMPI seront applicables.

- ii) L'utilité des rapports d'examen préliminaire international au cours de la phase nationale
3. Questions techniques et questions de procédure
- i) Le formulaire de rapport de recherche internationale : étude critique de la présentation actuelle, améliorations possibles (par exemple, formulaire bilingue avec traduction systématique en anglais)
 - ii) Respect des délais de transmission du rapport de recherche internationale
 - iii) Indication des symboles de la classification internationale des brevets (perfectionnement découlant d'une indication uniforme)
 - iv) a) rédaction des abrégés (compte tenu des principes directeurs existants)
b) traduction des abrégés en anglais par le Bureau international et les administrations chargées de la recherche internationale (Office japonais des brevets, Comité d'État de l'URSS pour les inventions et les découvertes, Office suédois des brevets)
 - v) Sélection des figures des dessins accompagnant l'abrégé (limitation éventuelle du nombre de ces figures; dans la mesure du possible, sélection de figures ne comportant pas de texte)

[Fin du document]